
Procès-verbal de la réunion - approuvé

Réunion du Conseil de l'ICM 2024 (par voie électronique)

La **réunion virtuelle du Conseil** a eu lieu le **25 juin 2024** via la plate-forme de réunion en ligne Zoom. Les délégués et les observateurs nommés par leur association de sages-femmes ont été invités à participer. Seuls les délégués avaient le droit de s'exprimer pendant la réunion. 72 délégués de 47 associations membres ont participé à la réunion, ainsi que 31 observateurs de 12 associations membres et du bureau central de l'ICM.

Tout au long de la réunion, un service d'interprétation simultanée était disponible dans les trois langues officielles de l'ICM (anglais, français et espagnol). Les associations membres de l'ICM au Japon ont assuré l'interprétation simultanée en japonais pour leurs délégués.

- **Les documents du Conseil** ont été mis à la disposition des délégués du Conseil le 8 mai 2024, sur la plate-forme en ligne du Conseil.
- Certains documents ont fait l'objet d'une **discussion** sur le forum de discussion en ligne de la plate-forme du Conseil avant la réunion virtuelle du Conseil. D'autres discussions ont eu lieu au cours de la réunion.
- Le **vote** s'est déroulé via le système de vote électronique « Simply Voting » du 25 juin au 2 juillet 2024. Les délégués du Conseil ont été informés des résultats du vote le 8 juillet 2024.

Procès-verbal de la réunion

Réunion (par voie électronique) du Conseil de l'ICM

25 juin 2024 11 h 30 - 14 h CEST

Vous trouverez la liste des délégués et des observateurs présents à la réunion du Conseil à l'Annexe 1.

1. Bienvenue

Sandra Oyarzo Torres, présidente de l'ICM, souhaite la bienvenue aux délégués et aux observateurs du Conseil ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de l'ICM et au personnel du bureau central présents à la réunion. Elle remercie les délégués de leur participation et du rôle qu'ils jouent au sein du Conseil pour faire avancer l'organisation et la profession de sage-femme.

La liste des observateurs est communiquée par **Sally Pairman, directrice générale de l'ICM** afin d'être approuvée. Aucune objection n'étant soulevée concernant la liste des observateurs, la liste est approuvée par le Conseil.

Les dates du scrutin (25 juin au 2 juillet) sont rappelées aux délégués.

2. Procès-verbal de la réunion triennale du Conseil 2023

La liste d'actions de la réunion triennale du Conseil de 2023 est communiquée. Toutes les actions ont été menées à bien.

3. Rapport annuel et financier 2023 (y compris l'avis des commissaires aux comptes)

La directrice générale présente le rapport annuel. **Andrew Otiko, trésorier de l'ICM**, présente les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes.

La **directrice générale** remercie la Japanese Nursing Association et la Japanese Midwives Association d'avoir mis en évidence des problèmes rédactionnels qui seront corrigés avant la publication du rapport.

Ulrike Geppert-Orthofer (Deutscher Hebammen Verband, Allemagne) note que le Congrès a lieu tous les trois ans, mais que des coûts sont encourus au cours des autres années. Elle demande si l'on connaît le résultat général du Congrès de Bali de 2023.

Le **trésorier** indique que ces informations sont incluses dans les états financiers. Dans les années à venir, le résumé de chaque congrès et de chaque conférence pourra être ajouté à la présentation lors des réunions du Conseil.

La **directrice générale** rappelle aux délégués les questions soumises au vote, relatives au rapport annuel et aux états financiers.

4. **Changements apportés à la gouvernance**

La **directrice générale** rappelle aux délégués la structure de gouvernance de l'ICM et explique les changements dans la gouvernance qui ont eu lieu entre 2020 et 2024. Elle souligne que les changements proposés en 2024 ont été discutés avec les associations membres lors des réunions régionales préalables au Conseil. Chacun des quatre changements est présenté.

Awa Epse Yao (Association des Sages-Femmes ivoiriennes, Côte d'Ivoire) pose une question au sujet du montant des cotisations des membres. Elles ont nettement augmenté cette année bien qu'aucun changement n'ait été observé dans son organisation.

La **directrice générale** explique les modifications apportées à la structure des cotisations, qui sont entrées pleinement en vigueur en 2023. Ces modifications ont été approuvées en 2020 et ont été introduites progressivement sur trois ans. Les changements apportés cherchaient à être plus équitables pour les pays à revenu faible et intermédiaire. Ces changements ont été approuvés par le Conseil

en juin 2020. Elle ajoute que bien que le montant des cotisations soit difficile à supporter pour certaines associations membres, elle espère que celles-ci considèrent que les avantages qu'apporte le fait d'être membre de l'ICM sont appréciables. Elle encourage toute association membre qui a du mal à payer ses cotisations à s'adresser à la cheffe des opérations et finances.

Sarah Ngoma (Midwives Association of Zambia) demande comment les projets sont audités dans les différents pays. Cette question a trait au point 2 de l'ordre du jour.

La **directrice générale** explique que l'audit des comptes des projets diffère selon que les fonds ont été transférés à l'association ou qu'ils sont gérés par l'ICM. Toutefois, l'audit des comptes des projets diffère de l'audit des états financiers de l'ICM, qui correspond au point 2 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil.

Alicia Cillo (Colegio de Obstétricas de la Provincia de Buenos Aires, Argentine) souligne la situation financière de l'Argentine, notamment la difficulté de réaliser des transferts de fonds en dehors du pays.

La **directrice générale** insiste sur le fait que l'Argentine communique très bien avec l'ICM. Des dispositions ont été prises à l'avance avec la cheffe des opérations et finances. Cette procédure ne changera pas et les plans élaborés avant la réunion du Conseil resteront en place. Le changement proposé concerne les associations membres qui souhaitent payer leurs cotisations pendant la réunion.

Fredrica Enyonam Hanson (Ghana Registered Midwives Association) demande si la décision concernant la suppression du poste de vice-président(e) aurait dû être prise lors d'un congrès triennal [*réunion triennale du Conseil en personne qui a lieu la même année qu'un congrès triennal*].

La **directrice générale** répond qu'il n'est pas nécessaire que le Conseil retarde une décision de ce type. Le Conseil de l'ICM peut voter sur des questions constitutionnelles pendant n'importe laquelle de ses réunions.

Lilian Gertrude Dodzo (Zimbabwe Confederation of Midwives) remet en cause la proposition de suppression du poste de vice-président(e) et considère que ce poste est essentiel dans d'autres organisations.

La **directrice générale** fait remarquer que les délégués sont libres de voter en fonction de leur opinion et souligne qu'elle présente l'opinion du conseil d'administration selon laquelle le poste de vice-président(e) de l'ICM n'est pas nécessaire. La Constitution prévoit que le conseil d'administration continue à fonctionner en cas de démission du/de la président(e).

La **présidente** dit qu'elle respecte le point de vue des délégués, mais elle souligne la recommandation du conseil d'administration, son expérience en tant que vice-présidente et le fait qu'un conseil d'administration non hiérarchique, basé sur les compétences fonctionne plus efficacement.

Winnie Motlolometsi (Society of Midwives of South Africa) demande si la suppression proposée du poste de vice-président(e) de l'ICM a un impact sur les associations de sages-femmes. Elle demande que les associations de sages-femmes puissent décider elles-mêmes si elles veulent avoir ce poste ou non.

La **directrice générale** souligne que c'est aux associations membres de décider si elles souhaitent avoir ou non un poste de vice-président(e). Il n'est pas nécessaire que leur constitution soit calquée sur celle de l'ICM. Le changement proposé n'affectera pas les AM de l'ICM.

Eunice Atsali (Midwives Association of Kenya) demande quel était au départ le rôle du/de la vice-président(e).

La **directrice générale** dit que ce poste a toujours été problématique. Précédemment, le/la président(e), le/la vice-président(e) et le/la trésorier(ère)

formaient le comité exécutif. Ce comité a été supprimé depuis plusieurs années. Tous les membres du conseil d'administration participent à toutes les discussions et disposent des mêmes informations que le/la président(e).

La **présidente** répète que le poste de vice-président(e) n'était pas clairement défini par le passé. Le passage à un conseil d'administration basé sur les compétences a beaucoup changé les choses et aujourd'hui, n'importe quel membre du conseil d'administration peut remplacer le/la président(e) si besoin est. Un conseil d'administration restreint prend des décisions plus efficaces.

La **directrice générale** clôt la discussion.

5. Adhésions

a. Suspension

Trois associations ont été informées du fait que leur adhésion sera suspendue pour non-paiement de leurs cotisations, conformément aux critères définis dans les politiques de gouvernance.

Il s'agit de :

- Associação de Parteiras de Moçambique
- Federación Nacional De Obstetricas Y Obstetras Del Ecuador
- Somali Midwifery Association (SOMA)

Les délégués ont été informés qu'il y aurait trois questions sur ce point lors du vote électronique.

b. Mise à jour sur la révision des catégories de membres de l'ICM (pour information seulement)

La **directrice générale** explique les trois catégories de membres de l'ICM : membres à part entière, associés et affiliés et ajoute que l'organisation effectue actuellement un examen de ses membres, car elle ne dispose pas d'informations à jour sur toutes ses AM et pense que certaines d'entre elles auraient pu être classées de manière incorrecte. Le processus en six phases, dont le point culminant est de présenter des recommandations au conseil d'administration en octobre 2024, est expliqué.

6. Mises à jour des documents de base

a. Révision des compétences essentielles

La **directrice générale** présente le projet de révision des compétences essentielles de l'ICM et les changements proposés. Elle précise que les compétences sont révisées tous les cinq ans.

Les délégués devront voter sur ce point.

b. Révision et mise à jour des énoncés de position et des documents de base

La **directrice générale** passe en revue les neuf documents de base qui ont été examinés et mis à jour au cours de l'année écoulée.

Les délégués devront voter sur ce point.

7. Stratégie 2024-2026 de l'ICM

La **directrice générale** présente la stratégie triennale de l'ICM pour 2024-2026. Elle souligne que le Conseil de 2023 à Bali a défini l'orientation stratégique et que, sur la base de ses contributions, l'ICM poursuivra ses trois premières priorités stratégiques et en ajoutera une quatrième. Les priorités stratégiques 1, 2 et 3 ont été revues et mises à jour le cas échéant. La quatrième priorité stratégique qui vient s'ajouter aux précédentes est de *Travailler en partenariat pour veiller à ce que les associations membres soient prêtes et bien placées pour répondre aux crises humanitaires et climatiques émergentes*. C'est un problème auquel de nombreuses AM ont été confrontées.

8. Mise à jour sur les conférences régionales de l'ICM

La **directrice générale** a présenté dans les grandes lignes les deux conférences régionales qui se tiendront en 2024 : Afrique et Méditerranée orientale en septembre et Europe, en novembre. En 2025 se tiendront les conférences régionales des Amériques et (conjointement) du Pacifique occidental et de l'Asie du Sud-Est.

Les conférences régionales comprendront six ateliers pratiques auxquels tous les délégués participeront.

9. Résultats de l'enquête semestrielle sur les besoins et les attentes des membres

La **directrice générale** présente l'enquête semestrielle, y compris les objectifs, la méthodologie de l'enquête et le taux de réponse, l'évaluation par les membres des avantages, des services et des ressources de l'ICM, les suggestions d'amélioration, les défis, les besoins et les priorités des AM, les idées de collaboration entre les AM, les crises humanitaires et la pratique sage-femme. L'ICM a donné suite aux suggestions d'amélioration en proposant des plans pour chaque rubrique et en développant les six ateliers des conférences régionales pour répondre aux besoins des AM. L'ICM étudiera également les idées des AM en matière de collaboration dans le but de les faciliter.

Heather Clarke (American College of Nurse-Midwives) dit qu'elle n'a pas pu accéder à la zone réservée aux membres du Conseil sur le site web et qu'elle n'a pas reçu les enquêtes et les informations qui ont été envoyés.

La **directrice générale** dit que ce problème sera étudié immédiatement après la réunion du Conseil et rappelle que tous les documents se trouvent sur la plate-forme du Conseil, que le scrutin se déroule du 25 juin au 2 juillet et que l'enregistrement de la réunion du Conseil sera ajouté à la plate-forme.

Fredrica Enyonam Hanson (Ghana Registered Midwives Association) se déclare satisfaite du fait que l'enquête mentionne le soutien à la santé mentale

des sages-femmes dans les situations humanitaires. Elle demande que le champ d'application soit élargi au-delà des crises et des situations humanitaires.

La **directrice générale** reconnaît que les sages-femmes sont confrontées à des problèmes de santé mentale dans de nombreux contextes et pour de nombreuses raisons. L'ICM l'a bien compris suite à l'enquête, en ce qui concerne les situations humanitaires. Elle ajoute que lorsque l'ICM créera des ressources à l'avenir, elle s'efforcera de les rendre aussi génériques que possible afin qu'elles puissent être utilisées dans de nombreux contextes.

Sarah Ngoma (Midwives Association of Zambia) dit qu'elle approuve les sujets proposés. En ce qui concerne le renforcement des associations par le biais d'une collaboration avec les ministères de la Santé et les gouvernements, elle souligne qu'il est important que l'ICM inclue le leadership des associations de sages-femmes dans les discussions.

La **directrice générale** réaffirme que l'ICM a pour approche de travailler avec les associations de sages-femmes.

La **directrice générale** rappelle aux délégués la durée du scrutin, l'importance de voter et les encourage à répondre au sondage d'évaluation de la réunion du Conseil.

10. Fin de la réunion

La **présidente** clôt la réunion en remerciant les délégués pour leurs commentaires et en exprimant sa reconnaissance à la directrice générale et à l'équipe du bureau central pour le travail accompli.

Elle rend hommage au travail et aux efforts des associations membres au cours de l'année écoulée et dit qu'elle espère que les délégués continueront à soutenir le leadership des sages-femmes à travers le monde. Elle souligne que les sages-femmes et la profession de sage-femme bénéficient d'un soutien et d'une reconnaissance de plus en plus importants à travers le monde. La présidente

remercie les délégués et ajoute que les membres du conseil d'administration sont heureux de les représenter.

Résultats du vote

Les délégués au Conseil ont été informés des résultats du vote par courrier électronique le 8 juillet 2024.

64 de nos 135 associations membres à part entière (47 %) ont désigné des délégués au Conseil pour les représenter à la réunion de cette année. 57 associations membres ont voté sur les 91 qui avaient le droit de vote (62 %).

Comme indiqué dans la constitution de l'ICM, le quorum pour la réunion du Conseil sera un quart (25 %) des associations membres, représentées par un ou deux délégués (article 14 de la constitution de l'ICM). Les amendements à la constitution requièrent au moins les deux tiers (67 %) du nombre total des membres présents (article 25 i de la constitution de l'ICM).

Le nombre d'associations membres prises en compte pour le quorum était basé sur le nombre d'associations membres représentées par les délégués inscrits à la réunion du Conseil avant le début de la réunion. Le quorum de la réunion du Conseil a été atteint avec 47 % des associations membres ayant inscrit des délégués.

Toutes les questions faisant l'objet d'un vote ont été approuvées, y compris la question 4 sur les modifications de la Constitution de l'ICM, approuvée par 95,3 %. Cependant, le niveau de participation des associations membres au vote (62 %) était inférieur au niveau requis pour amender la Constitution (67 %).

Les questions faisant l'objet d'un vote et les résultats sont joints à l'annexe 3.

APPROUVÉS PAR LE CONSEIL DE L'ICM

Signature :



Date : 31 janvier 2025

Sandra Oyarzo Torres

Présidente de l'ICM

Signature :



Date : 31 janvier 2025

Sally Pairman

Directrice générale de l'ICM

Annexe 1

Délégués du Conseil

Association membre	Pays	Nom
Colegio de Obstétricas de la Provincia de Buenos Aires	Argentine	Alicia Cillo
Colegio de Obstétricas de la Provincia de Buenos Aires	Argentine	Silvina Sonaglioni
Austrian Midwives Association	Autriche	Bernadette Brieskorn
Austrian Midwives Association	Autriche	Stefanie Winkler
Bangladesh Midwifery Society	Bangladesh	Tammim Akter
Belgian Midwives Association	Belgique	Geneviève Castiaux
Belgian Midwives Association	Belgique	Joeri Vermeulen
Maa Vyara Uheke Burundi	Burundi	Augustin Harushimana
Maa Vyara Uheke Burundi	Burundi	Chanelle Nininahazwe
Association Des Sages-Femmes Ivoiriennes (ASFI)	Côte d'Ivoire	Awa Epse Yao Diallo
Association Des Sages-Femmes Ivoiriennes (ASFI)	Côte d'Ivoire	Kottia Charlotte Ndraman
Cyprus Nurses and Midwives Association - CYNMA	Chypre	Manoli Emmanuela
Cyprus Nurses and Midwives Association - CYNMA	Chypre	Stella Leontiou

Estonian Midwives Association	Estonie	Irena Bartels
Estonian Midwives Association	Estonie	Liis Raag
The Federation of Finnish Midwives	Finlande	Päivi Oinonen
National Association of Gambia Nurses and Midwives	Gambie	Bakary Sanneh
DHV Deutscher Hebammenverband e.V.	Allemagne	Ulrike Geppert-Orthofer
Ghana Registered Midwives Association	Ghana	Fredrica Enyonam Hanson
Ghana Registered Midwives Association	Ghana	Netta Forson Ackon
Asociación de Parteras Profesionales de Guatemala - APPG	Guatemala	Gabriela Meléndez Peláez
Association des Sages Femmes d’Haïti (ASFH)	Haïti	Rose Cardelle Riche
Association des Sages Femmes d’Haïti (ASFH)	Haïti	Yves Carmelle Fanfan
Hong Kong Midwives Association	Hong Kong, Chine	Lai Yin Irene Lee
Hong Kong Midwives Association	Hong Kong, Chine	Lee Man Yeung
Indonesian Midwives Association (IMA)	Indonésie	Laurensia Lawintono
Indonesian Midwives Association (IMA)	Indonésie	Indra Supradewi
Japan Academy of Midwife	Japon	Erika Ota

Japan Academy of Midwife	Japon	Hiromi Eto
Japanese Midwives Association	Japon	Yoko Shimpuku
Japanese Nursing Association	Japon	Hiroko Imoto
Japanese Nursing Association	Japon	Kumiko Yoshikawa
Midwives Association of Kenya	Kenya	Eunice Atsali
Independent Midwives Association Lesotho (IMAL)	Lesotho	Mamoshoeshoe Matlotlo
Association Luxembourgeoise des Sages-Femmes	Luxembourg	Melina Muller
Association Nationale des Sages Femmes de Madagascar	Madagascar	Zo Anjaraniaina Rakotosalama
Malta Midwives Association	Malte	Pauline Fenech
Independent Midwives Association of Namibia	Namibie	Helena Nuumbosho
Independent Midwives Association of Namibia	Namibie	Sylvia Hamata
Midwifery Society of Nepal	Népal	Goma Devi Niraula
Midwifery Society of Nepal	Népal	Prasansha Budha Lama
New Zealand College of Midwives	Nouvelle-Zélande	Debbie Fisher
The Norwegian Association of Midwives	Norvège	Lena Henriksen
Midwifery Association of Pakistan	Pakistan	Mussarat Rani Rani

Integrated Midwives Association of the Philippines, Inc.	Philippines	Dionica Saquilon
Integrated Midwives Association of the Philippines, Inc.	Philippines	Patricia Gomez
Philippine League of Government and Private Midwives Incorporated	Philippines	Cecilia Santos
Philippine League of Government and Private Midwives Incorporated	Philippines	Florminda Tejano
APEO-Associação Portuguesa dos Enfermeiros Obstetras	Portugal	Isabel Ferreira
APEO-Associação Portuguesa dos Enfermeiros Obstetras	Portugal	Vitor Varela
Independent Midwives Association	Roumanie	Mihaela Corina Radu
Saudi Association of Midwifery	Arabie Saoudite	Ibtesam Jahlan
Saudi Association of Midwifery	Arabie Saoudite	Roa Altaweli
Association Nationale Des Sages-Femmes D'etat Du Senegal	Sénégal	Ndeye Bigue Ba Epouse Mbodji
Society of Midwives of South Africa (SOMSA)	Afrique du Sud	Rebecca Motete
Society of Midwives of South Africa (SOMSA)	Afrique du Sud	Winnie Motlolometsi
Federación de Asociaciones de Matronas de España (FAME)	Espagne	Francisca Postigo Mota
The Swedish Association of Midwives	Suède	Eva Nordlund

The Swedish Association of Midwives	Suède	Malin Bogren
Swiss Federation of Midwives (Schweizerischer Hebammenverband)	Suisse	Petra Graf Heule
Tanzania Midwives Association	Tanzanie	Beatrice Mwilike
Association des Sages - Femmes du Togo ASSAFETO	Togo	Ladi Dikeni Tchagnao Sourou
Trinidad and Tobago Association of Midwives	Trinité-et-Tobago	Marcia Rollock
Trinidad and Tobago Association of Midwives	Trinité-et-Tobago	Nicole Reece-James
Midwives at the Royal College of Nursing, UK	Royaume-Uni	Carmel Bagness
Midwives at the Royal College of Nursing, UK	Royaume-Uni	Yvonne Bronsky
The Royal College of Midwives	Royaume-Uni	Mervi Jokinen
American College of Nurse-Midwives	États-Unis	Heather Clarke
American College of Nurse-Midwives	États-Unis	Jessica Brumley
Midwives Association of Zambia	Zambie	Sarah Ngoma
Zimbabwe Confederation of Midwives	Zimbabwe	Lilian Gertrude Dodzo
Zimbabwe Confederation of Midwives	Zimbabwe	Moreblessing Mapfumo
Board	Chili	Sandra Oyarzo Torres (President)
Board	Mexique	Samara Ferrara

Board	Népal	Laxmi Tamang
Board	Nouvelle-Zélande	Alison Eddy
Board	Pakistan	Farida Shah
Board	Royaume-Uni	Lia Brigante
Board	Royaume-Uni	Andrew Otiko

Observateurs du Conseil

Association membre	Pays	Nom
Colegio de Obstétricas de la Provincia de Buenos Aires	Argentine	Myriam Aquino
Colegio de Obstétricas de la Provincia de Buenos Aires	Argentine	Nancy Ale
Maa Vyara Uheke Burundi	Burundi	Parfait Iradukunda
Maa Vyara Uheke Burundi	Burundi	Kanyambo Muriella
Association Des Sages-Femmes Ivoiriennes (ASFI)	Côte d'Ivoire	Marie Chantal Epse Kouame Senou
Association Des Sages-Femmes Ivoiriennes (ASFI)	Côte d'Ivoire	Minka Lucie Oule
Estonian Midwives Association	Estonie	Grete Tamm
Estonian Midwives Association	Estonie	Häli Viilukas
Association des Sages Femmes d'Haiti (ASFH)	Haïti	Mervilus Dumaude Blanc
Indonesian Midwives Association	Indonésie	Gita Nirmala Sari
Indonesian Midwives Association	Indonésie	Mitra Kadarsih
Japanese Nursing Association	Japon	Hanae Miyawaki
Midwives Association of Kenya	Kenya	Jane Mbaluka
Midwifery Society of Nepal	Népal	Archana Pandey Bista
APEO-Associação Portuguesa dos Enfermeiros Obstetras	Portugal	Andreia Soares Gonçalves
APEO-Associação Portuguesa dos Enfermeiros Obstetras	Portugal	Paula Pereira
Saudi Association of Midwifery	Arabie Saoudite	Rawan Althomily
The Swedish Association of Midwives	Suède	Anja Lundström

The Swedish Association of Midwives	Suède	Emilija Wilson
Personnel de l'ICM	Brésil	Bruna Bimbato, Events and Digital Logistics Coordinator
Personnel de l'ICM	Croatie	Daniela Drandic, Head of Advocacy and Communications
Personnel de l'ICM	Pays-Bas	Leefke Hinderlich, Governance and Regional Senior Coordinator
Personnel de l'ICM	Pays-Bas	Coleen Gonner, Operations Administrator
Personnel de l'ICM	Pays-Bas	Fernanda Gonzalez, Executive Assistant to the Chief Executive, Chief Midwife & President
Personnel de l'ICM	Pays-Bas	Helen Kirkpatrick, Head of Organisational Projects
Personnel de l'ICM	Pays-Bas	Maulina Cahyaningrum, Office Manager
Personnel de l'ICM	Pays-Bas	Sally Pairman, Chief Executive

Annexe 2

Liste d'actions

Point à l'ordre du jour	Numéro d'action	Action	Calendrier
3	1	Ajouter le résumé des résultats de chaque conférence aux présentations des réunions du Conseil.	2025

Annexe 3

Questions sur lesquelles porte le vote et résultats du vote



5160 Decarie Boulevard, Suite 502
Montreal, QC, H3X 2H9 Canada
1 (800) 585-9694

3 juillet 2024

International Confederation of Midwives
Koninginnegracht 60
The Hague, Zuid Holland
2514AE Pays-Bas

À qui de droit :

Simply Voting certifie que les résultats de scrutin suivants ont été traités de manière sécurisée et soigneusement tabulés par notre service géré de manière indépendante.

Sincères salutations,

Brian Lack
Président
Simply Voting Inc.

Résultats - Conseil ICM 2024

Ouverture : 2024-06-25 14:00:00 Europe/Amsterdam

Clôture : 2024-07-02 23:59:00 Europe/Amsterdam

Participation : 91 (74,6 %) des 122 électeurs ont voté lors de ce scrutin.

3a - Le Conseil ratifie le rapport annuel 2023 tel que présenté dans la section Introduction, Impact de l'ICM, Structure de l'ICM, Avancement des priorités, et L'avenir du document 03a ci-joint.

Option	Voix
Pour	87 (98,9 %)
Contre	1 (1,1 %)

RÉSUMÉ DU TAUX DE PARTICIPATION

Total	91
Abstentions	3 (3,3 %)

3b - Le Conseil ratifie le rapport financier tel que présenté dans la section Présentation financière générale et États financiers 2023 du document 03a ci-joint.

Option	Voix
Pour	85 (100,0%)
Contre	0 (0,0%)

RÉSUMÉ DU TAUX DE PARTICIPATION

Total	91
Abstentions	6 (6,6%)

3 c - Le Conseil ratifie l'avis des commissaires aux comptes tel que présenté à la section 9.2 Rapport des commissaires aux comptes indépendants dans la version anglaise.

Option	Voix
Pour	84 (100,0%)
Contre	0 (0,0%)

RÉSUMÉ DU TAUX DE PARTICIPATION

Total	91
Abstentions	7 (7,7%)

4 - Le Conseil approuve les modifications apportées à la Constitution de l'ICM, telles qu'elles sont énoncées dans le document 04a, en tenant compte de toute modification textuelle supplémentaire sans incidence que le notaire juge nécessaire d'apporter lors de l'exécution de l'acte notarié.

Option	Voix
Pour	82 (95,3%)
Contre	4 (4,7%)

RÉSUMÉ DU TAUX DE PARTICIPATION

Total	91
Abstentions	5 (5,5%)

5a 1 - Le Conseil accepte de suspendre les droits d'adhésion des associations suivantes : Associação de Parteiros de Moçambique, Federación Nacional De Obstetrices Y Obstetras Del Ecuador, Somali Midwifery Association (SOMA)

Option	Voix
Pour	73 (90,1%)
Contre	8 (9,9%)

RÉSUMÉ DU TAUX DE PARTICIPATION

Total	91
Abstentions	10 (11,0%)

5a 2 - Le Conseil accepte de suspendre chaque association nommée pour une période de six mois, à compter de la réunion du Conseil de 2023.

Option	Voix
Pour	74 (88,1%)
Contre	10 (11,9%)

RÉSUMÉ DU TAUX DE PARTICIPATION

Total	91
Abstentions	7 (7,7%)

5a 4 - Si une association membre faisant l'objet d'une suspension n'a pas payé sa dette à la fin de la période de suspension, que l'adhésion de cette association à l'ICM soit résiliée.

Option	Voix
Pour	68 (88,3%)
Contre	9 (11,7%)

RÉSUMÉ DU TAUX DE PARTICIPATION

Total	91
Abstentions	14 (15,4%)

6a - Le Conseil approuve les Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme mises à jour, telles que présentées dans le document 06a.

Option	Voix
Pour	90 (100,0%)
Contre	0 (0,0%)

RÉSUMÉ DU TAUX DE PARTICIPATION

Total	91
Abstentions	1 (1,1 %)

6b - Le Conseil approuve tous les énoncés de position révisés énumérés dans le document du Conseil 06b et ci-dessous :

Option	Voix
Pour	88 (100,0%)
Contre	0 (0,0%)

RÉSUMÉ DU TAUX DE PARTICIPATION

Total	91
Abstentions	3 (3,3 %)



Numéro d'identification de l'élection : 236873
Pour valider l'authenticité de ce rapport, veuillez contacter Simply Voting à l'adresse suivante info@simplyvoting.com.